



**DEPARTEMENT DE LA MARNE**  
**ARRONDISSEMENT D'EPERNAY**  
**COMMUNE DE MUTIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 28 Novembre 2022**

L'an 2022, le 28 Novembre à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 21 Novembre 2022, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice : 10 Membres présents : 8 Absents : 0 Excusé : 2

**Nom des membres ayant participé au vote** : C.BEGUINOT - J.C. CUGNET – C. DROMARD – C.FORT – M. HUMBERT - C. LAPERSONNE – M.C. REMY – M. ZIMMERLIN

Excusés : X.HUSSON, pouvoir à M.ZIMMERLIN – G.LHEUREUX, pouvoir à MC.REMY

**Secrétaire de séance : MA.HUMBERT**

**22-40**

**Location de l'appartement communal C**  
**Impasse de la Cour de l'école**  
**à Madame DE TOFFOLI Magali**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du souhait de Madame DE TOFFOLI Magali et son fils Enzo DE TOFFOLI de prendre en location l'appartement Communal C au prix de 550€ auquel s'ajoute des frais de chauffage estimés à 150€ par mois. Un relevé du compteur gaz sera effectué annuellement, et une régularisation sera faite en cas de sous-commission ou surconsommation.

Le prix comprend : la location de l'appartement ainsi que d'une place de parking numérotée dans la cour, et la consommation de gaz de chauffage.

Il est proposé au Conseil Municipal de signer avec les dits locataires un bail définissant les conditions de location et les obligations du locataire, via l'agence ORPI Transac Immo d'Epernay, représenté par Eric LONGIS.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Décide d'attribuer le logement C Impasse de la Cour de l'Ecole à Madame DE TOFFOLI Magali et son fils Enzo DE TOFFOLI
- De fixer le loyer à 550€00 par mois + 150€00 de charges mensuelles (chauffage) , avec relevé de compteur annuel permettant une régularisation si nécessaire.
- Charge l'agence ORPI, sise à Epernay (51200) de la rédaction et du bail de location et de l'état des lieux d'entrée
- Charge Madame le Maire de la signature de tout acte relatif à ce dossier.

Pour : C.BEGUINOT - J.C. CUGNET - C. LAPERSONNE – M.C. REMY – MA.HUMBERT – M.ZIMMERLIN

Contre : 0

Abstention : C.FORT – C.DROMARD

Fait le 28 Novembre 2022

Le Maire

Marie-Claude REMY

Transmis en Sous Préfecture le 8/12/2022

Affiché en Mairie le 8/12/2022